

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/19-810-1836 du 25/03/2019

ORGANISATION DES ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES DES BTS DU SECTEUR INDUSTRIEL, DES LANGUES RARES ET DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE - SESSION 2019

Références : Arrêté du 22 juillet 2008 modifié par l'arrêté du 3 juin 2010 portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur et notamment la définition de l'épreuve de langue vivante - Note de service n°2010-0016 du 24 juin 2017 (BO du 22 juillet 2010) relative à la langue des signes française (LSF) - Arrêté du 4 avril 2017 JO du 29 avril 2017 concernant l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les candidats à l'examen du BTS présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IA IPR de langues - Les chefs d'établissement - Les proviseurs adjoints - Les DDFPT - Les enseignants responsables de l'organisation des langues vivantes des BTS

Dossier suivi par : Pour les LV des BTS industriels : Mme ANCENAY - Tel : 04 42 91 71 97 - Mail : gINETTE.ancenay@ac-aix-marseille.fr - Pour les langues rares et la langue des signes française (LSF) : Mme ROLLAND - Tel : 04 42 91 72 06 - Mail : chantal.rolland@ac-aix-marseille.fr - Pour les sujets et les gilles d'évaluation de ces épreuves : M. MACREZ - Tel : 04 42 91 71 73 - Mail : cedric.macrez@ac-aix-marseille.fr

Circulaire relative à l'organisation des épreuves de langues vivantes des BTS relevant des dispositions visées en référence, pour les BTS du secteur industriel, des épreuves de langues rares et de la LSF pour toutes les spécialités de BTS de la session 2019.

I / Organisation des épreuves de LV des BTS relevant du secteur industriel

Ces épreuves se dérouleront du jeudi 25 avril au vendredi 3 mai 2019 inclus selon les modalités explicitées dans l'annexe 1 jointe au présent BA.

Pour les spécialités dont l'organisation est pilotée par une académie autre que l'académie d'Aix-Marseille, les candidats sont convoqués par l'académie pilote et les enseignants membres des commissions d'interrogation sont convoqués par l'académie d'Aix-Marseille.

Les centres d'épreuves recevront les bordereaux de notation des académies pilotes.

L'arrêté du 22 juillet 2008 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de l'épreuve de langue vivante des BTS du secteur industriel, figurant annexe 2 ci-jointe, prévoit :

1^{ère} partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2^{ème} partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

Je me permets d'attirer votre attention sur ***l'évolution des modalités d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve « expression orale en continu et en interaction »*** depuis 2018, pour certaines spécialités renouvelées de BTS du secteur industriel, dont la liste figure dans l'annexe 3.

Pour ces spécialités concernées par cette évolution, l'épreuve se déroule toujours en deux parties :

1^{ère} partie de l'évaluation : « compréhension de l'oral » pas de changement, les modalités d'évaluation sont celles de l'arrêté du 22 juillet 2008 rappelées en annexe 2.

2^{ème} partie de l'évaluation : « expression orale en continu et en interaction » (5 mn pour l'expression orale en continu et 10 minutes pour l'expression orale en interaction), sans préparation, cette partie d'épreuve peut désormais être associée à l'épreuve professionnelle.

Elle se déroule, associée au pas à l'épreuve professionnelle, de la façon suivante :

- **Expression orale en continu (durée 5 minutes)**

L'évaluation de l'expression orale prend désormais appui sur 3 documents en langue anglaise, choisis par le candidat, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle du candidat et annexés au rapport : un document technique et deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste. Le premier est en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage (ou de l'activité professionnelle), les deux autres fournissent une perspective complémentaire sur le sujet. Il peut s'agir d'articles de vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou de témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induise une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte anglophone. Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers de la page. Le candidat fera une présentation structurée de trois documents ; il mettra en évidence le thème et les points de vue qu'ils illustrent, en soulignant les aspects importants et les détails pertinents du dossier.

- **Expression orale en interaction (durée 10 minutes)**

Pendant l'expression orale en interaction, l'examineur prendra appui sur le dossier documentaire présenté par le candidat pour l'inviter à développer certains aspects et lui donner éventuellement l'occasion de défendre un point de vue. Il pourra lui demander de préciser certains points et en aborder d'autres qu'il aurait omis.

On laissera au candidat tout loisir d'exprimer son opinion, de réagir et de prendre l'initiative dans les échanges.

Lorsque la deuxième partie de l'épreuve de langue est associée à l'épreuve professionnelle, le jury d'interrogation sera constitué du professeur de LV et des membres du jury de l'épreuve professionnelle.

Si cette deuxième partie d'épreuve n'est pas associée à l'épreuve professionnelle, le candidat est interrogé selon les mêmes modalités indiquées ci-dessus, lors de l'épreuve de langue vivante comprenant les deux parties : compréhension de l'oral et expression de l'oral.

Pour les BTS pilotés par une autre académie qu'Aix-Marseille, les centres d'examen recevront les bordereaux de notation et les listes d'émargement des académies pilotes.

Pour chaque centre et pour chaque spécialité, l'annexe 1 vous précise l'académie pilote.

M. Cédric MACREZ, bureau des sujets à la DIEC 3.01, mettra à votre disposition sur la plateforme numérique d'échange (PNE), les sujets et les grilles d'évaluation, deux semaines avant le début des épreuves.

II / Organisation des langues rares pour l'ensemble des spécialités de BTS

Mme Chantal ROLLAND, gestionnaire du bureau des examens de l'enseignement supérieur DIEC 3.03 gère l'organisation en transversale de l'ensemble des langues rares pour toutes les spécialités dans lesquelles l'académie d'Aix-Marseille a des candidats inscrits, que l'on soit pilote, autonome ou piloté.

C'est également votre référent pour l'organisation de la langue des signes française (LSF).

Les épreuves des langues rares, obligatoires et facultatives des BTS de la session 2019 se dérouleront du mardi 23 avril au lundi 29 avril 2019 selon les modalités explicitées dans l'annexe 5 dans laquelle vous trouverez les informations suivantes :

- L'académie qui est pilote organisation
- Le libellé de la spécialité
- La langue, le nombre de candidat, le centre épreuve, la date et les horaires de l'épreuve.

III / Organisation de la langue des signes française (LSF) :

La date de l'épreuve de LSF sera communiquée ultérieurement au lycée de La Cadanelle, désigné centre d'examen. Dix candidats sont inscrits à cette épreuve pour la session 2019.

IV / Adaptation de certaines épreuves ou partie d'épreuves OBLIGATOIRES de langue vivante étrangère pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole :

Les épreuves orales ou partie d'épreuve orale de compréhension et d'expression ne peuvent faire l'objet de dispense pour le diplôme des BTS. Elles sont remplacées par une épreuve ou partie d'épreuve de substitution sous forme écrite de coefficient identique à celui de l'épreuve orale et de durée adaptée.

Cette épreuve ou partie d'épreuve de substitution prend appui sur un texte écrit, en langue étrangère, ne dépassant pas une page. On veillera à ce que la langue utilisée dans ce texte soit la plus proche possible d'une langue de communication ordinaire. Ce peut être un dialogue ou un texte de type discursif, d'intérêt général, et ne présentant pas une technicité excessive.

A partir de ce document d'appui, il sera proposé trois activités :

- Rédaction d'un bref résumé en français (évaluation de la compréhension globale) ;
- Elucidation, en langue étrangère, d'un point du texte (compréhension ciblée) ;
- Un développement, en langue étrangère, permettant au candidat de sortir du texte, d'exprimer une réaction ou un point de vue plus ouvert sur la question traitée dans le texte (expression).

L'évaluation portera sur la capacité du candidat à :

- Comprendre le texte dans sa globalité et de façon plus ciblée sur un point particulier ;
- Exprimer de façon claire un point de vue personnel sur le sujet évoqué.

ANNEXES JOINTES :

Annexe 1 : calendrier d'organisation des LV des BTS industriels par centre d'épreuve

Annexe 2 : Arrêté du 22 juillet 2008 annexe III portant définition de l'épreuve de langue vivante des BTS du secteur industriel

Annexe 3 : Liste des spécialités concernées par les nouvelles modalités d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve orale de langue vivante

Annexe 4 : Grille d'évaluation des BTS rénovés concernés par ces nouvelles modalités

Annexe 5 : Organisation des langues rares pour l'ensemble des spécialités de BTS

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
jeudi 25 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ESF	29	LA CADENELLE	NICE
vendredi 26 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ESF	29	LA CADENELLE	NICE
lundi 29 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	MECP	3	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
lundi 29 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	DIET	30	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT IMAGE	10	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT MONTAGE	15	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT PROD	7	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT SON	5	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS DE LA COIFFURE	2	CLOVIS HUGUES	SIEC
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SP35	28	VICTOR HUGO CARPENTRAS	MONTPELLIER
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ITALIEN	OBLIG	PROTHESISTE DENTAIRE	2	DON BOSCO	MONTPELLIER
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	ATI	1	PERRIN	CORSE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	3	DON BOSCO	TOULOUSE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	ESF	1	DON BOSCO	NICE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	METIERS AUDIO OPT MONTAGE	5	DON BOSCO	NICE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	METIERS DE LA MODE	1	DON BOSCO	MONTPELLIER
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	METIERS SERVICES ENVIRON	4	DON BOSCO	LYON
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	SP35	1	DON BOSCO	MONTPELLIER
lundi 29 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	DESIGN D'ESPACE	1	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	27	SAINT JOSEPH LES MARISTES	TOULOUSE
mardi 30 avril	8h00	ANGLAIS	FACULTA	DIET	32	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	DIET	30	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	1	LA CADENELLE	TOULOUSE
mardi 30 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	ESF	1	LA CADENELLE	NICE
mardi 30 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	SP35	3	LA CADENELLE	MONTPELLIER
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	ELEK	10	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	SN-IR-A	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	SN-EC-B	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	BTK	1	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	MV-VP	5	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	CPRP	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	BIOAC	3	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	MS-A	4	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	DIET	10	LA CADENELLE	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	ABM	12	LA CADENELLE	NICE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	AERONAUTIQUE	6	PERRIN	TOULOUSE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	ATI	1	PERRIN	CORSE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	BATIMENT	2	PERRIN	MONTPELLIER
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	CPI	4	PERRIN	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	10	LA FORBINE	TOULOUSE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	3	LA FORBINE	TOULOUSE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	ETUDE ET ECO DE LA CONSTRU	4	PERRIN	LYON
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	ESF	11	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS AUDIO OPT PROD	1	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS AUDIO OPT MONTAGE	5	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS AUDIO OPT SON	2	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS DE LA CHIMIE	10	LA CADENELLE	NICE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS GEO TOPOGRA	3	PERRIN	MONTPELLIER
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS SERVICES ENVIRON	7	LA FORBINE	LYON
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	PILOTAGE DES PROCÉDES	1	PERRIN	ROUEN
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	SP35	6	LA FORBINE	MONTPELLIER
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	DIET	10	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	CPRP-B	3	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	ELEK	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	SN-EC-B	3	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	MV-VP	1	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	ABM	6	PERRIN	NICE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	AERONAUTIQUE	2	PERRIN	TOULOUSE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	BATIMENT	2	PERRIN	MONTPELLIER
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	ENVELOPPE BATIMENT CONC REAL	1	PERRIN	BORDEAUX
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	METIERS DE LA CHIMIE	4	PERRIN	NICE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	METIERS GEO TOPOGRA	2	PERRIN	MONTPELLIER

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ELEK	37	REMPART	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MS-A	6	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SN-IR-A	2	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SN-EC-B	1	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	CRCI	4	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	CIRA	1	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MV-A	1	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ABM	14	LA FORBINE	NICE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	AERONAUTIQUE	4	FOURCADE	TOULOUSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ATI	4	FOURCADE	CORSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	CPI	1	FOURCADE	NICE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN DE MODE OPT A	26	DIDEROT	TOULOUSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	36	SAINT JOSEPH LES MARISTES	TOULOUSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SYSTEMES PHOTONIQUES	1	FOURCADE	BESANCON
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS DE LA CHIMIE	8	LA FORBINE	NICE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MAINTEN VEH POT C MOTO	6	FOURCADE	SIEC
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ETUDE ET ECO DE LA CONSTRUC	1	DIDEROT	LYON
jeudi 2 mai	CO 8h30	ANGLAIS	OBLIG	ENVELOPPE BATIMENT CONC REAL	1	DIDEROT	BORDEAUX
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	BATIMENT	10	DIDEROT	MONTPELLIER
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	27	SAINT JOSEPH LES MARISTES	TOULOUSE
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MMCM	16	DIDEROT	SIEC
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS DE L EAU	13	LA FORBINE	GRENOBLE
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	PROTHESISTE DENTAIRE	16	LA FORBINE	MONTPELLIER
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	TRAVAUX PUBLICS	16	DIDEROT	MONTPELLIER
lundi 27 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	37	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
lundi 27 mai	13h30	ANGLAIS	FACULTA	OPTICIEN LUNETIER	12	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mardi 28 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	36	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	1	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ITALIEN	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	1	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	OPTICIEN LUNETIER	32	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	13h30	ITALIEN	FACULTA	OPTICIEN LUNETIER	11	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
TOTAL					816		

BTS pilotés par Aix-Marseille

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019							
DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT IMAGE	10	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT MONTAGE	15	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT PROD	7	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS AUDIO OPT SON	5	CLOVIS HUGUES	NICE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS DE LA COIFURE	2	CLOVIS HUGUES	SIEC
TOTAL le 29 avril					39		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN DE MODE OPT A	26	DIDEROT	TOULOUSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ETUDE ET ECO DE LA CONSTRUC	1	DIDEROT	LYON
jeudi 2 mai	CO 8h30	ANGLAIS	OBLIG	ENVELOPPE BATIMENT CONC REAL	1	DIDEROT	BORDEAUX
TOTAL le 02 mai					28		
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	BATIMENT	10	DIDEROT	MONTPELLIER
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MMCM	16	DIDEROT	SIEC
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	TRAVAUX PUBLICS	16	DIDEROT	MONTPELLIER
TOTAL le 03 mai					42		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019							
DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ITALIEN	OBLIG	PROTHESISTE DENTAIRE	2	DON BOSCO	MONTPELLIER
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	3	DON BOSCO	TOULOUSE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	ESF	1	DON BOSCO	NICE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	METIERS AUDIO OPT MONTAGE	5	DON BOSCO	NICE
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	METIERS DE LA MODE	1	DON BOSCO	MONTPELLIER
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	METIERS SERVICES ENVIRON	4	DON BOSCO	LYON
lundi 29 avril	8h30	ITALIEN	FACULTA	SP3S	1	DON BOSCO	MONTPELLIER
TOTAL le 29 avril					17		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MS-A	6	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SN-IR-A	2	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SN-EC-B	1	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	CRCI	4	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	CIRA	1	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MV-A	1	FOURCADE	AIX MARSEILLE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	AERONAUTIQUE	4	FOURCADE	TOULOUSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ATI	4	FOURCADE	CORSE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	CPI	1	FOURCADE	NICE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SYSTEMES PHOTONIQUES	1	FOURCADE	BESANCON
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	MAINTE VEH POT C MOTO	6	FOURCADE	SIEC
TOTAL le 2 mai					31		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
lundi 27 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	37	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
lundi 27 mai	13h30	ANGLAIS	FACULTA	OPTICIEN LUNETIER	12	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
TOTAL le 27 mai					49		
mardi 28 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	36	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
TOTAL le 28 mai					36		
mercredi 29 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	1	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ITALIEN	OBLIG	OPTICIEN LUNETIER	1	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	08h30	ESPAGNOL	FACULTA	OPTICIEN LUNETIER	32	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
mercredi 29 mai	13h30	ITALIEN	FACULTA	OPTICIEN LUNETIER	11	INSTITUT SUPERIEUR D'OPTIQUE	SIEC
TOTAL le 29 mai					45		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
jeudi 25 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ESF	29	LA CADENELLE	NICE
TOTAL le 25 avril					29		
vendredi 26 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ESF	29	LA CADENELLE	NICE
TOTAL le 26 avril					29		
mardi 30 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	1	LA CADENELLE	TOULOUSE
mardi 30 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	ESF	1	LA CADENELLE	NICE
mardi 30 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ESPAGNOL	OBLIG	SP3S	3	LA CADENELLE	MONTPELLIER
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	DIET	10	LA CADENELLE	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	ABM	12	LA CADENELLE	NICE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS DE LA CHIMIE	10	LA CADENELLE	NICE
TOTAL le 30 avril					37		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	10	LA FORBINE	TOULOUSE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	3	LA FORBINE	TOULOUSE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	ESF	11	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS AUDIO OPT PROD	1	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS AUDIO OPT MONTAGE	5	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS AUDIO OPT SON	2	LA FORBINE	NICE
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS SERVICES ENVIRON	7	LA FORBINE	LYON
mardi 30 avril	8h30	ESPAGNOL	FACULTA	SP3S	6	LA FORBINE	MONTPELLIER
TOTAL le 30 avril					45		
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ABM	14	LA FORBINE	NICE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS DE LA CHIMIE	8	LA FORBINE	NICE
TOTAL le 2 mai					22		
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	METIERS DE L EAU	13	LA FORBINE	GRENOBLE
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	PROTHESISTE DENTAIRE	16	LA FORBINE	MONTPELLIER
TOTAL le 3 mai					29		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	27	SAINTE JOSEPH LES MARISTES	TOULOUSE
TOTAL le 29 avril					27		
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	36	SAINTE JOSEPH LES MARISTES	TOULOUSE
TOTAL le 2 mai					36		
vendredi 3 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	27	SAINTE JOSEPH LES MARISTES	TOULOUSE
TOTAL le 3 mai					27		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
lundi 29 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	MECP	3	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
lundi 29 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	DIET	30	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
lundi 29 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	DESIGN D'ESPACE	1	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
TOTAL le 29 avril					34		
mardi 30 avril	8h00	ANGLAIS	FACULTA	DIET	32	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ANGLAIS	FACULTA	DIET	30	MARIE CURIE	AIX MARSEILLE
TOTAL le 30 avril					62		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	ATI	1	PERRIN	CORSE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	ELEK	10	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	SN-IR-A	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	SN-EC-B	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	BTK	1	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	MV-VP	5	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	CPRP	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	BIOAC	3	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ESPAGNOL	FACULTA	MS-A	4	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	AERONAUTIQUE	6	PERRIN	TOULOUSE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	ATI	1	PERRIN	CORSE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	BATIMENT	2	PERRIN	MONTPELLIER
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	CPI	4	PERRIN	NICE
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	ETUDE ET ECO DE LA CONSTRUC	4	PERRIN	LYON
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	METIERS GEO TOPOGRA	3	PERRIN	MONTPELLIER
mardi 30 avril	13h00	ESPAGNOL	FACULTA	PILOTAGE DES PROCEDES	1	PERRIN	ROUEN

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	DIET	10	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	CPRP-B	3	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	ELEK	2	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	SN-EC-B	3	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	8h00	ITALIEN	FACULTA	MV-VP	1	PERRIN	AIX MARSEILLE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	ABM	6	PERRIN	NICE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	AERONAUTIQUE	2	PERRIN	TOULOUSE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	BATIMENT	2	PERRIN	MONTPELLIER
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	ENVELOPPE BATIMENT CONC REAL	1	PERRIN	BORDEAUX
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	METIERS DE LA CHIMIE	4	PERRIN	NICE
mardi 30 avril	13h00	ITALIEN	FACULTA	METIERS GEO TOPOGRA	2	PERRIN	MONTPELLIER
TOTAL le 30 avril					87		

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
jeudi 2 mai	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	ELEK	37	REMPART	AIX MARSEILLE

Annexe 1 calendrier d'organisation des LV des BTS du secteur industriel par centre d'examen session 2019

DATES	heure	LANGUE	OBLIG / FACUL	SPECIALITES	NBRE DE CANDIDAT	LIEU DE L'INTERROGATION	ACADEMIE PILOTE
lundi 29 avril	CO 8h30 EOC 10h00	ANGLAIS	OBLIG	SP3S	28	VICTOR HUGO CARPENTRAS	MONTPELLIER



Direction générale de l'enseignement supérieur

PROGRAMME ET DEFINITION D'EPREUVE
DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE
DANS LES BREVETS DE TECHNCIEN SUPERIEUR
RELEVANT DU SECTEUR INDUSTRIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

NOR : ESRS0816641A

ARRÊTÉ du 22 juillet 2008

modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU le décret n ° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;

VU l'arrêté du 2 septembre 1993 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 1996 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « charpente-couverture » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 1996 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication visuelle » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 1996 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « photographe » ;

VU l'arrêté du 28 juillet 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance et exploitation des matériels aéronautiques » ;

VU l'arrêté du 28 juillet 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « podo-orthèse » ;

VU l'arrêté du 28 juillet 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « prothésiste-orthésiste » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « agro-équipement » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « aménagement finition » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « art céramique » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « chimiste » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « enveloppe du bâtiment : façade, étanchéité » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « étude et réalisations des outillages de mise en forme des matériaux » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « géomètre topographe » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « hygiène propreté environnement » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « mécanique et automatismes industriels » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « mise en forme des matériaux par forgeage » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « moteur à combustion interne » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « opticien lunetier » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « productique bois et ameublement » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « système constructif bois et habitat » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industries céramiques » ;

VU l'arrêté du 9 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « métiers de l'eau » ;

VU l'arrêté du 17 octobre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « productique textile » ;

VU l'arrêté du 2 avril 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « géologie appliquée » ;

VU l'arrêté du 19 mars 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « peintures, encres et adhésifs » ;

VU l'arrêté du 28 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « génie optique » ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « agencement de l'environnement architectural » ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « esthétique-cosmétique » ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire » ;

VU l'arrêté du 30 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « assistant technique d'ingénieur » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « constructions métalliques » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industries du cuir » ;

VU l'arrêté du 8 août 1998 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « économie sociale et familiale » ;

VU l'arrêté du 28 août 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « construction navale » ;

VU l'arrêté du 28 août 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « réalisations d'ouvrages chaudronnés » ;

VU l'arrêté du 2 septembre 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industries papetières » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industries des matériaux souples » ;

VU l'arrêté du 25 novembre 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « domotique » ;

VU l'arrêté du 9 décembre 1999 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention » ;

VU l'arrêté du 31 août 1999 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « fluide énergie environnement » ;

VU l'arrêté du 31 août 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « travaux publics » ;

VU l'arrêté du 31 août 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « bâtiment » ;

VU l'arrêté du 8 septembre 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « contrôle industriel et régulation automatique » ;

VU l'arrêté du 21 août 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « mise en forme des alliages moulés » ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « étude et économie de la construction » ;

VU l'arrêté du 6 août 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « traitement des matériaux » ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « métiers de l'audiovisuel » ;

VU l'arrêté du 19 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques » ;

VU l'arrêté du 19 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design d'espace » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2003 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication et industrie graphique » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2003 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conception et industrialisation en microtechniques » ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2003 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design de mode » ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2003 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « systèmes électroniques » ;

VU l'arrêté du 25 juin 2004 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « bioanalyse et contrôle » ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2004 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conception de produits industriels » ;

VU l'arrêté du 28 avril 2005 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design de produits » ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « électrotechnique » ;

VU l'arrêté du 19 juillet 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industrialisation de produits mécaniques » ;

VU l'arrêté du 19 juillet 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance industrielle » ;

VU l'arrêté du 14 septembre 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industries plastiques eurolastic à référentiel commun européen » ;

VU l'arrêté du 8 novembre 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « biotechnologie » ;

VU l'arrêté du 19 juillet 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industrialisation de produits mécaniques » ;

VU l'arrêté du 19 juin 2007 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « analyse de biologie médicale » ;

VU l'arrêté du 19 juin 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « services et prestations dans le secteur sanitaire et social » ;

VU l'arrêté du 26 juin 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « après vente automobile » ;

VU l'avis du comité interprofessionnel consultatif en date du 31 mars 2008 ;

VU l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 juin 2008 ;

VU l'avis de Conseil supérieur de l'éducation en date 3 juillet 2008 ;

ARRETE

Article 1

Dans les savoirs associés de l'annexe I des arrêtés susvisés, il est ajouté les dispositions figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions concernant la durée et la forme d'évaluation de l'épreuve de langue vivante étrangère figurant dans le règlement d'examen, selon les spécialités de brevet de technicien supérieur, à l'annexe IV ou à l'annexe IIc des arrêtés susvisés, sont remplacées par les dispositions figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3

Les dispositions concernant la définition de l'épreuve de langue vivante étrangère figurant, selon les spécialités de brevet de technicien supérieur, à l'annexe V ou à l'annexe II d des arrêtés susvisés, sont remplacées par les dispositions figurant à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de septembre 2009 pour une première session d'examen en 2011.

Article 5

Le directeur général de l'enseignement supérieur et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 2008

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Pour la ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement supérieur

Bernard SAINT-GIRONS

Annexe I

COMMUNICATION EN LANGUE ETRANGERE

1. "OBJECTIFS"

L'étude des langues vivantes étrangères contribue à la formation intellectuelle et à l'enrichissement culturel de l'individu.

Pour l'étudiant de Section de techniciens supérieurs, cette étude est une composante de la formation professionnelle et la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère constitue un atout important pour l'exercice de la profession. C'est pour cela que, compte tenu du développement considérable des échanges avec l'étranger, le choix d'une seconde langue à titre facultatif est vivement encouragé.

Sans négliger les activités langagières de compréhension et de production à l'écrit (comprendre, produire, interagir), on s'attachera plus particulièrement à développer les compétences orales (comprendre, produire, dialoguer) dans une langue de communication générale, tout en satisfaisant les besoins spécifiques à l'utilisation de la langue vivante dans l'exercice du métier.

Le niveau visé est celui fixé dans les programmes pour le cycle terminal (BO hors série n°7 28 août 2003) en référence au Cadre européen commun de référence pour les langues¹: le niveau B2 pour la première langue vivante étudiée et le niveau B1 pour la seconde langue vivante étudiée, ici à titre facultatif. Cependant, selon les sections, le professeur pourra tenir compte de la diversité des étudiants en se fixant pour objectif la consolidation du niveau B1 avant de viser le niveau B2.

Dans le Cadre européen commun de référence (CECRL), le niveau B1 est défini de la façon suivante :

Un étudiant devient capable de **comprendre les points essentiels** quand un langage clair et standard est utilisé **à propos de choses familières dans le travail**, à l'école, dans la vie quotidienne. Il est en mesure dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue est parlée, de **produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers**. Il peut relater un événement, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement un raisonnement.

Le niveau B2 est défini de la façon suivante :

Peut comprendre **le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité**. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut **s'exprimer de façon claire et détaillée** sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

¹ Cadre européen commun de référence pour les langues ; apprendre, enseigner, évaluer ; Conseil de l'Europe 2001

2. CONTENUS

2.1. Grammaire :

Au niveau **B1**, un étudiant peut se servir avec une correction suffisante d'un répertoire de tournures et expressions fréquemment utilisées et associées à des situations plutôt prévisibles.

Au niveau **B2**, un étudiant a un assez bon contrôle grammatical et ne fait pas de fautes conduisant à des malentendus

La maîtrise opératoire des éléments morphologiques syntaxiques et phonologiques figurant au programme des classes de première et terminale constitue un objectif raisonnable. Il conviendra d'en assurer la consolidation et l'approfondissement.

2.2. Lexique :

La compétence lexicale d'un étudiant au niveau **B1** est caractérisée de la façon suivante :

Étendue : Possède un vocabulaire suffisant pour s'exprimer à l'aide de périphrases sur la plupart des sujets relatifs à sa vie quotidienne tels que la famille, les loisirs et les centres d'intérêt, le travail, les voyages et l'actualité.

Maîtrise : Montre une bonne maîtrise du vocabulaire élémentaire mais des erreurs sérieuses se produisent encore quand il s'agit d'exprimer une pensée plus complexe.

Celle d'un étudiant au niveau **B2** est caractérisée de la façon suivante :

Étendue : Possède une bonne gamme de vocabulaire pour les sujets relatifs à son domaine et les sujets les plus généraux. Peut varier sa formulation pour éviter des répétitions fréquentes, mais des lacunes lexicales peuvent encore provoquer des hésitations et l'usage de périphrases.

Maîtrise : L'exactitude du vocabulaire est généralement élevée bien que des confusions et le choix de mots incorrects se produisent sans gêner la communication.

Dans cette perspective, on réactivera le vocabulaire élémentaire de la langue de communication afin de doter les étudiants des moyens indispensables pour aborder les sujets généraux.

C'est à partir de cette base consolidée que l'on pourra diversifier les connaissances en fonction notamment des besoins spécifiques de la profession, sans que ces derniers n'occultent le travail indispensable concernant l'acquisition du lexique plus général lié à la communication courante.

2.3. Éléments culturels

Outre les particularités culturelles liées au domaine professionnel (écriture des dates, unités monétaires, unités de mesure, sigles, abréviations, heure, code vestimentaire, modes de communication privilégiés, gestuelle..), la formation intellectuelle des étudiants exige que l'enseignement dispensé soit ouvert et fasse une place importante à la connaissance des pratiques sociales et des contextes culturels au sein de l'entreprise et à l'extérieur.

On s'attachera donc à développer chez les étudiants la connaissance des pays dont ils étudient la langue, (valeurs, contexte socioculturel, normes de courtoisie, us et coutumes, comportement dans le monde du travail, situation économique, politique, vie des entreprises..), connaissance indispensable à une communication efficace qu'elle soit limitée ou non au domaine professionnel.

3. NIVEAU A ATTEINDRE DANS LES ACTIVITES LANGAGIERES

Les domaines pertinents pour l'enseignement/apprentissage des langues sont au nombre de quatre : personnel, public, éducationnel et professionnel. Afin d'éviter des redondances avec le programme du cycle terminal et de risquer ainsi de démotiver les futurs techniciens supérieurs, on s'attachera à développer les différentes activités langagières en relation avec le domaine

professionnel. La prise en compte du domaine professionnel ne signifie pas pour autant que l'enseignement doive se limiter à l'apprentissage d'une communication utilitaire réduite à quelques formules passe partout dans le monde du travail ou au seul accomplissement de tâches professionnelles ou encore à l'étude exclusive de thèmes étroitement liés à la section. Tout thème qui permettra aux étudiants de mieux comprendre la culture du pays dont ils étudient la langue pourra être abordé à condition qu'il reste pertinent à la section.²

3.1. PRODUCTION ORALE GÉNÉRALE :

Niveau à atteindre pour la langue facultative :

B1 : Peut assez aisément mener à bien une description directe et non compliquée de sujets variés dans son domaine en la présentant comme une succession linéaire de points.

Niveau à atteindre pour la langue obligatoire :

B2 : Peut méthodiquement développer une présentation, une description ou un récit soulignant les points importants et les détails pertinents à l'aide d'exemples significatifs.

Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à ses centres d'intérêt.

Peut utiliser un nombre limité d'articulateurs pour lier ses phrases en un discours clair et cohérent, bien qu'il puisse y avoir quelques sauts dans une longue intervention.

Compétence phonologique :

B1 : La prononciation est clairement intelligible, même si un accent étranger est quelquefois perceptible et si des erreurs de prononciation se produisent occasionnellement.

B2 : A acquis une prononciation et une intonation claires et naturelles.

Le tableau 1 en annexe met en parallèle des tâches de la vie professionnelle auxquelles les futurs techniciens supérieurs pourront être confrontés dans l'exercice de leur métier, les niveaux attendus pour la réalisation de ces tâches dans la langue obligatoire et la langue facultative, ainsi que quelques apprentissages qu'il conviendra de mettre en place. Ces derniers sont signalés en complément de savoirs, savoir faire et stratégies à maîtriser quelle que soit la tâche de production orale :

- Planifier ce qu'il veut dire et mobiliser les moyens linguistiques indispensables.
- S'exprimer de façon intelligible en respectant prononciation, accents de mots, de phrase, rythme, intonation
- Utiliser périphrases et paraphrases pour compenser des lacunes lexicales et structurales.
- Reformuler une idée pour la rendre plus claire.
- Corriger lapsus et erreurs après en avoir pris conscience ou s'ils ont débouché sur un malentendu.

² Le thème de la pollution en tant que tel n'offre pas grand intérêt, mais la prise en compte de ce phénomène par les industries est pertinente.

3. 2 INTERACTION ORALE GÉNÉRALE

Niveau à atteindre pour la langue facultative

B1 : Peut exploiter avec souplesse une gamme étendue de langue simple pour faire face à la plupart des situations susceptibles de se produire au cours d'un voyage. Peut aborder sans préparation une conversation sur un sujet familier, exprimer des opinions personnelles et échanger de l'information sur des sujets familiers, d'intérêt personnel ou pertinents pour la vie quotidienne (par exemple, la famille, les loisirs, le travail, les voyages et les faits divers).

Niveau à atteindre pour la langue obligatoire :

B2 : Peut communiquer avec un niveau d'aisance et de spontanéité tel qu'une interaction soutenue avec des locuteurs natifs soit tout à fait possible sans entraîner de tension d'une part ni d'autre. Peut mettre en valeur la signification personnelle de faits et d'expériences, exposer ses opinions et les défendre avec pertinence en fournissant explications et arguments.

Le tableau 2 en annexe met en parallèle des tâches de la vie professionnelle auxquelles les futurs techniciens supérieurs pourront être confrontés dans l'exercice de leur métier, les niveaux attendus pour la réalisation de ces tâches dans la langue obligatoire et la langue facultative, ainsi que quelques apprentissages qu'il conviendra de mettre en place.

3. 3 COMPREHENSION GENERALE DE L'ORAL

Niveau à atteindre pour la langue facultative :

B1 : Peut comprendre les points principaux d'une intervention sur des sujets familiers rencontrés régulièrement au travail, à l'école, pendant les loisirs, y compris des récits courts.

Niveau à atteindre pour la langue obligatoire :

B2 : Peut comprendre les idées principales d'interventions complexes du point de vue du fond et de la forme, sur un sujet concret ou abstrait et dans une langue standard, y compris des discussions techniques dans son domaine de spécialisation.

Peut suivre une intervention d'une certaine longueur et une argumentation complexe à condition que le sujet soit assez familier et que le plan général de l'exposé soit indiqué par des marqueurs explicites.

Le tableau 3 en annexe met en parallèle des tâches de la vie professionnelle auxquelles les futurs techniciens supérieurs pourront être confrontés dans l'exercice du métier, les niveaux attendus pour la réalisation de ces tâches dans la langue obligatoire et la langue facultative ainsi que quelques apprentissages particulièrement pertinents pour les tâches annoncées. Ces derniers sont signalés en complément de savoirs, savoir faire et stratégies à maîtriser quelle que soit la tâche de compréhension de l'oral :

- anticiper la teneur du message à partir d'indices situationnels ou de la connaissance préalable que l'on a du sujet traité de façon à en identifier la fonction et orienter son écoute;
- déduire des informations des éléments périphériques (bruits de fond, voix, ton, images...);

- émettre des hypothèses et prédire ce qui va suivre à partir des données de la situation afin de libérer sa mémoire à court terme ;
- stocker en mémoire les éléments perçus sous une forme résumée et les utiliser pour comprendre la suite ;
- repérer les éléments porteurs de sens pour segmenter la chaîne sonore et faire des hypothèses de sens ;
- repérer les éléments spatio-temporels pour reconstruire la géographie ou la chronologie des événements ;
- repérer les liens logiques pour comprendre les tenants et les aboutissants d'une situation ;
- repérer les différents locuteurs et leurs relations ;
- interpréter les éléments rhétoriques du discours pour percevoir le ton et le point de vue
- repérer et interpréter les données relevant du domaine culturel pour mettre la situation en perspective ;
- émettre des hypothèses de sens à partir des éléments repérés et les confirmer ou les infirmer si nécessaire ;
- inférer le sens des mots inconnus ou mal perçus d'après le contexte ou en se référant à son expérience.

Bien que les activités langagières de compréhension et de production écrites ne soient pas prioritaires ni évaluées dans le cadre du CCF, les textes donnés à comprendre ou à produire ne doivent pas disparaître de l'enseignement. En effet, selon le poste qu'il occupera, le technicien supérieur pourra avoir besoin de comprendre des notices, règlements, brefs articles relatifs à un sujet dans son domaine de spécialité ou à rédiger des notes, des messages, des courriers. Les paragraphes 3.4 et 3.5 donnent quelques exemples de tâches.

3. 4. Compréhension générale de l'écrit :

Niveau à atteindre pour la langue facultative :

B1 : Peut lire des textes factuels directs sur des sujets relatifs à son domaine et à ses intérêts avec un niveau satisfaisant de compréhension.

Niveau à atteindre pour la langue obligatoire :

B2 : Peut lire avec un grand degré d'autonomie en adaptant le mode et la rapidité de lecture à différents textes et objectifs et en utilisant les références convenables de manière sélective. Possède un vocabulaire de lecture large et actif mais pourra avoir des difficultés avec des expressions peu fréquentes.

Le tableau 4 en annexe met en parallèle des tâches de la vie professionnelle auxquelles les futurs techniciens supérieurs pourront être confrontés dans l'exercice de leur métier, les niveaux attendus pour la réalisation de ces tâches dans la langue obligatoire et la langue facultative, ainsi que quelques apprentissages particulièrement pertinents pour les tâches annoncées. Ces derniers sont signalés en complément de savoirs, savoir faire et stratégies à maîtriser quelle que soit la tâche de compréhension de l'écrit:

- identifier le type d'écrit ;
- adapter sa méthode de lecture au texte et à l'objectif de lecture (informations recherchées par exemple) ;
- anticiper la teneur du texte à partir de la connaissance préalable que l'on a du sujet et des éléments périphériques (iconographie, type de texte, titre, présentation..) ;
- adopter une attitude active afin de développer les attentes adéquates (se poser des questions, explorer des champs lexicaux) ;
- lire par unité de sens ;
- repérer la structure du texte ;
- repérer tous les mots connus et les mots transparents
- émettre des hypothèses à partir des éléments repérés et des données de la situation ;
- modifier une hypothèse lorsqu'elle est erronée ;
- retrouver les phrases minimales afin d'accéder rapidement à la compréhension de l'essentiel ;
- repérer les phrases clés afin d'accéder à l'essentiel par une lecture survol ;
- repérer les éléments spatio-temporels pour reconstruire la géographie ou la chronologie des événements ;
- repérer les liens logiques pour comprendre les tenants et les aboutissants d'une situation
- repérer les différentes personnes mentionnées et leurs fonctions;
- reconstruire le sens à partir des éléments repérés ;
- savoir identifier les intentions et le point de vue de l'auteur, savoir distinguer les faits des opinions ;
- inférer le sens des mots inconnus d'après le contexte ou en se référant à son expérience.

3.5 PRODUCTION ET INTERACTION ECRITES :

Niveau à atteindre pour la langue facultative :

B1 : Peut écrire des textes articulés simplement sur une gamme de sujets variés dans son domaine en liant une série d'éléments discrets en une séquence linéaire.

Peut écrire des notes et lettres personnelles pour demander ou transmettre des informations d'intérêt immédiat et faire comprendre les points qu'il/elle considère importants.

Niveau à atteindre pour la langue obligatoire :

B2 : Peut écrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs à son domaine d'intérêt en faisant la synthèse et l'évaluation d'informations et d'arguments empruntés à des sources diverses.

Peut utiliser avec efficacité une grande variété de mots de liaison pour marquer clairement les relations entre les idées

Peut relater des informations et exprimer des points de vue par écrit et s'adapter à ceux des autres

Le tableau 5 en annexe regroupe les activités de production et d'interaction écrites. Il met en parallèle des tâches de la vie professionnelle auxquelles les futurs techniciens supérieurs pourront être confrontés dans l'exercice de leur métier, les niveaux attendus pour la réalisation de ces tâches dans la langue obligatoire et la langue facultative, ainsi que quelques apprentissages particulièrement pertinents pour les tâches annoncées

Tableau 1 : ACTIVITE LANGAGIERE : PRODUCTION ORALE EN CONTINU

Tâches professionnelles³ (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
<p>Annoncer une décision prise par un cadre dirigeant ou le chef d'entreprise</p>	<p>B1 : peut faire de très brèves annonces préparées même avec une intonation et un accent étranger ;</p> <p>B2 : peut faire des annonces sur la plupart des sujets avec clarté et spontanéité</p>	<p>Parmi les apprentissages à maîtriser pour mener à bien une tâche de production orale, certains seront particulièrement utiles ici :</p> <p>⇒ respecter l'information à transmettre</p> <p>⇒ adapter l'annonce au contexte et à l'auditoire</p>
<p>Présenter oralement une entreprise, un processus de fabrication, un poste de travail, un produit, une machine, un règlement intérieur, un CV.</p> <p>Rendre compte d'un travail réalisé ou d'un stage à l'étranger</p>	<p>B1 peut faire une description directe et non compliquée en la présentant comme une succession linéaire de points ;</p> <p>B2 Peut faire une description claire, structurée et détaillée</p>	<p>Parmi les apprentissages à maîtriser pour mener à bien une tâche de production orale, certains seront particulièrement utiles ici</p> <p>⇒ rendre le propos clair par des synthèses partielles, la mise en évidence des parties de l'exposé, le recours à des illustrations ou graphiques</p> <p>⇒ rendre l'auditoire actif en suscitant des demandes d'élucidation, d'explication complémentaire.</p>

³ Les types de discours figurent en gras. Le professeur veillera à prévoir un entraînement pour ces types de discours, par le biais de tâches scolaires qui, tout en prenant en compte le domaine professionnel ne s'y limitent pas étroitement. On pourra tout aussi bien entraîner les étudiants à la présentation orale d'une activité spécifique par une simulation ou par un entraînement systématique à la présentation orale d'une tâche scolaire, d'un dossier ou d'un document étudié en classe.

Tableau 1 (suite) : ACTIVITE LANGAGIERE : PRODUCTION ORALE EN CONTINU

Tâches professionnelles ⁴ (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
<p>Argumenter une décision personnelle dans le cadre de son activité professionnelle, un choix, un point de vue. Justifier une façon de faire</p> <p>Expliquer à des collègues les raisons d'une décision prise par un supérieur, de l'acceptation ou du rejet d'une proposition, les avantages et les inconvénients d'un produit, d'une option, d'une façon de faire, d'une solution à un problème de conception.</p>	<p>B1 : peut développer une argumentation suffisamment pour être compris</p> <p>Peut donner brièvement raisons et explications relatives à des opinions, projets et actions peut faire un exposé simple, direct et préparé et sait expliciter les points importants avec précision</p> <p>B2 : peut développer une argumentation claire avec arguments secondaires et exemples pertinents. Peut enchaîner des arguments avec logique Peut expliquer un point de vue sur un problème en donnant les avantages et les inconvénients d'options diverses.</p>	<p>Parmi les apprentissages à maîtriser pour mener à bien une tâche de production orale, certains seront particulièrement utiles ici</p> <p>⇒ faire une présentation organisée : mettre en évidence les avantages et les inconvénients d'une option</p> <p>⇒ savoir s'exprimer à partir de notes succinctes</p> <p>⇒ savoir rapporter des données chiffrées (proportions, dates...)</p> <p>⇒ savoir hiérarchiser les informations de manière à établir un plan cohérent</p> <p>⇒ savoir souligner les relations logiques dans le discours: changement d'orientation, compléments, exemples</p> <p>⇒ connaître les formes linguistiques utiles pour argumenter : expression de l'opinion, de l'accord/désaccord, du contraste, de la cause, de la conséquence etc.)</p>

⁴ Les types de discours figurent en gras. Le professeur veillera à prévoir un entraînement pour ces types de discours, par le biais de tâches scolaires qui, tout en prenant en compte le domaine professionnel ne s'y limitent pas étroitement. On pourra tout aussi bien entraîner les étudiants à la présentation orale d'une activité spécifique par une simulation ou par un entraînement systématique à la présentation orale d'une tâche scolaire, d'un dossier ou d'un document étudié en classe.

Tableau 2 : ACTIVITE LANGAGIERE : INTERACTION ORALE

Tâches professionnelles (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
<p>Participer à un entretien dans le cadre d'une recherche de stage ou de formation à l'étranger.</p>	<p>B1 : peut répondre aux questions mais peut avoir besoin de faire répéter. Peut exprimer poliment accord ou désaccord, donner brièvement raisons et explications, fournir des renseignements concrets mais avec une précision limitée.</p> <p>B2 : Peut répondre aux questions avec aisance Peut prendre l'initiative lors d'un entretien en résumant ce qu'il a compris et en approfondissant les réponses intéressantes</p>	<p>⇒ savoir intervenir sur des sujets appropriés de façon à entretenir une conversation informelle n'entraînant aucune tension</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir intervenir de manière adéquate en utilisant les moyens d'expression appropriés - savoir commencer un discours, prendre la parole au bon moment et terminer la conversation quand on le souhaite même si c'est parfois sans élégance. - savoir varier la formulation de ce que l'on souhaite dire ; - savoir expliciter une idée, un point précis, corriger une erreur d'interprétation, apporter un complément d'information - savoir formuler une demande, donner une information, exposer un problème. - savoir poser des questions pour vérifier que l'on a compris ce que le locuteur voulait dire et faire clarifier les points équivoques - savoir utiliser des expressions toutes faites pour gagner du temps, pour formuler son propos et garder la parole - savoir soutenir la conversation sur un terrain connu en confirmant sa compréhension, en invitant les autres à participer etc. -savoir s'adapter aux changements de sujet, de style et de tons rencontrés normalement dans une conversation.

Tableau 2 (suite): ACTIVITE LANGAGIERE : INTERACTION ORALE

Tâches professionnelles (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
<p>Communiquer au téléphone ou en face à face avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - un client - un fournisseur - un collègue étranger - un prestataire (transporteur, hôtel) - un étranger <p>Pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - s’informer - renseigner, - obtenir des biens et des services - réaliser une tâche - organiser une activité, un déplacement - résoudre un problème concret - recevoir des instructions et en demander - recevoir une réclamation - négocier - établir un contact social - échanger des idées, 	<p>B1 : peut échanger avec assurance un grand nombre d’informations sur des sujets courants. Peut discuter la solution de problèmes, transmettre une information simple et directe et demander plus de renseignements et des directives détaillées. Peut prendre rendez-vous, gérer une plainte, réserver un voyage ou un hébergement et traiter avec des autorités à l’étranger.</p> <p>B2 : peut transmettre avec sûreté une information détaillée, décrire de façon claire une démarche et faire la synthèse d’informations et d’arguments et en rendre compte. Peut gérer une négociation pour trouver une solution à un problème (plainte, recours).</p>	<p>Cf. ci-dessus</p>

Tableau 3 : ACTIVITE LANGAGIERE : COMPREHENSION DE L'ORAL

Tâches professionnelles (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
Comprendre une information ou une demande d'information en face à face ou au téléphone pour se renseigner, s'informer ou réagir en conséquence dans le cas par exemple d'une réclamation ⁵	B1 : peut comprendre l'information si la langue est standard et clairement articulée. Peut suivre les points principaux d'une discussion conduite dans une langue simple B2 : peut comprendre en détail les explications données au téléphone ainsi que le ton adopté par l'interlocuteur et son humeur. Peut suivre une conversation qui se déroule à vitesse normale mais doit faire efforts.	Parmi les apprentissages pertinents pour toute tâche de compréhension, certains seront particulièrement utiles comme : ⇒ anticiper la teneur du message à partir d'indices situationnels ou de la connaissance préalable que l'on a du sujet de la conversation à tenir de façon à orienter son écoute; ⇒ déduire des informations des éléments périphériques (bruits de fond, voix, ton, ...).
Comprendre des annonces et des messages oraux dans un lieu public ou sur un répondeur pour s'orienter, obtenir des renseignements. Comprendre des consignes pour effectuer une tâche. Ou des consignes de sécurité ou un mode d'emploi ou un règlement ou une procédure à suivre.	B1 : Peut comprendre en détail des informations techniques simples. B2 : Peut comprendre en détail annonces et messages courants à condition que la langue soit standard et le débit normal.	Parmi les apprentissages pertinents pour toute tâche de compréhension, certains seront particulièrement utiles comme : Pour des annonces : ⇒ repérer les informations essentielles dans un environnement sonore bruyant (cas d'annonces dans des lieux publics); ⇒ repérer les marqueurs indiquant un ordre d'exécution (tout d'abord, ensuite, après avoir fait ceci, enfin...); ⇒ repérer les données chiffrées (dates, heures, porte, quai, numéro de train ou de vol.) Pour des consignes : ⇒ maîtriser les formes verbales utiles (impératifs, infinitifs)
Comprendre des émissions de radio ou de télévision par exemple en relation avec le domaine professionnel pour s'informer	B1 : peut comprendre les points principaux B2 : peut comprendre le contenu factuel et le point de vue adopté dans des émissions de télévision ou des vidéos relatives à son domaine d'intervention.	Parmi les apprentissages pertinents pour toute tâche de compréhension, certains seront particulièrement utiles comme ⇒ déduire des informations des éléments périphériques (bruits de fond, voix, ton, images...); ⇒ repérer les différents locuteurs et leurs relations ;

Tableau 4 : ACTIVITE LANGAGIERE : COMPREHENSION DE DOCUMENTS ECRITS

Tâches professionnelles (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
Lire de courts écrits	B1 : peut comprendre	On insistera sur les apprentissages

⁵ Dans cette tâche d'interaction c'est la partie compréhension qui est traitée ici. Pour la partie expression, se reporter à la tâche correspondante dans le tableau : interaction orale.

<p>quotidiens (documents d'entreprise, des instructions, notice, publicité) pour trouver une information ou exécuter une tâche .</p> <p>Parcourir de la documentation pour trouver des informations , accomplir une tâche ou faire une synthèse</p>	<p>l'essentiel et prélever les informations pertinentes nécessaires à une réutilisation, les classer à condition que les documents soient courts et directs ;</p> <p>Peut comprendre le mode d'emploi d'un appareil, le mode opératoire d'un logiciel s'il est direct, non complexe et clairement rédigé ;</p> <p>B2 : peut comprendre dans le détail des instructions longues et complexes (mode d'emploi, consignes de sécurité, description d'un processus ou d'une marche à suivre).</p> <p>Peut exploiter des sources d'information multiples afin de sélectionner les informations pertinentes et en faire la synthèse.</p>	<p>suivants :</p> <p>⇒ adapter sa méthode de lecture au texte et à l'objectif de lecture (informations recherchées par exemple) ;</p> <p>⇒ repérer les phrases clés afin d'accéder à l'essentiel par une lecture survol ;</p> <p>⇒ retrouver les phrases minimales afin d'accéder rapidement à la compréhension de l'essentiel.</p> <p>Pour la correspondance :</p> <p>⇒ repérer expéditeur, destinataire,</p> <p>⇒ identifier le problème posé.</p>
<p>Lire des articles de presse et des documents divers (témoignages, reportage) en relation ou non avec l'activité de l'entreprise pour s'informer au sujet du pays étranger</p>	<p>B1 : reconnaître les points significatifs dans un article de journal direct et non complexe</p> <p>B2 : identifier rapidement le contenu et la pertinence d'une information, obtenir des renseignements dans des articles spécialisés, comprendre des articles sur des problèmes contemporains et dans lesquels les auteurs adoptent une position ou un point de vue ;</p>	<p>On insistera sur les apprentissages suivants :</p> <p>⇒ prendre rapidement connaissance du contenu d'un article grâce au titre, au sous-titre, au paragraphe introductif et à la conclusion.</p> <p>⇒ repérer les phrases clés afin d'accéder à l'essentiel par une lecture survol ;</p> <p>⇒ retrouver les phrases minimales afin d'accéder rapidement à la compréhension de l'essentiel.</p> <p>⇒ savoir identifier les intentions de l'auteur et distinguer les faits des opinions</p>

Tableau 5 : ACTIVITE LANGAGIERE : PRODUCTION ET INTERACTION ECRITES

Tâches professionnelles (exemples)	Niveaux	Savoirs, savoir faire, stratégies (exemples)
Rédiger des documents professionnels de base (courriel, lettre) pour communiquer avec des clients, fournisseurs, ou des prestataires	<p>B1 : Peut apporter une information directe.</p> <p>B2 : Peut rédiger des courriers de façon structurée en soulignant ce qui est important et en faisant des commentaires. Peut également rédiger une lettre de motivation</p>	<p>⇒ connaître les différents types de courriers : structure, présentation, mise en page</p> <p>⇒ disposer de modèles textuels de référence intériorisés.</p> <p>⇒ savoir écrire les dates</p> <p>⇒ savoir utiliser les formules d’usage</p> <p>⇒ savoir développer une argumentation claire avec arguments secondaires et exemples pertinents, savoir enchaîner des arguments avec logique, savoir faire une contre proposition,</p> <p>⇒ contrôler sa production a posteriori</p>
Rédiger des notes et des messages à destination d’un collègue, d’un service, d’un ouvrier) pour transmettre des informations, donner des consignes.	<p>B1 ⁶ peut prendre un message concernant une demande d’information, l’explication d’un problème</p> <p>Peut laisser des notes qui transmettent une information simple et immédiatement pertinente à des employés, des collaborateurs, des collègues, un supérieur... en communiquant de manière compréhensible les points qui lui semblent importants.</p>	<p>⇒ formuler de façon concise</p> <p>⇒ mettre en évidence l’essentiel</p>
Rédiger un compte-rendu ou une synthèse d’informations à partir de sources diverses.	<p>B1 : peut résumer une source d’information factuelle et donner son opinion.</p> <p>B2 : peut synthétiser des informations et des arguments issus de sources diverses (orales et/ou écrites pour en rendre compte)</p>	<p>⇒ prendre des notes organisées</p> <p>⇒ rédiger de façon hiérarchisée à partir de notes</p> <p>⇒ synthétiser en fonction d’axes pré déterminés</p> <p>⇒ savoir faire ressortir les articulations du discours: marques des enchaînements logiques d’une partie à une autre, d’une sous partie à une autre, marque de la concession, du contraste</p> <p>⇒ contrôler sa production a posteriori pour corriger les erreurs, utiliser des reformulations en cas de difficulté ;</p>

⁶ Il n’existe pas de descripteur pour le niveau B2. C’est donc le descripteur pour le niveau B1 qui est pris comme référence.

Annexe II

			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	unité		Forme	durée	Forme	durée	Forme	durée
Langue vivante étrangère			CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale	45 min.*

*1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

Annexe III

LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.

Finalités et objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- Compréhension de l'oral
- Production et interaction orales

I. Contrôle en cours de formation : deux situations d'évaluation de poids équivalent.

- **Première situation d'évaluation : évaluation de la compréhension de l'oral : durée 30 minutes maximum sans préparation, au cours du deuxième trimestre de la deuxième année.**

Organisation de l'épreuve :

Les enseignants organisent cette situation d'évaluation au cours du deuxième trimestre, au moment où ils jugent que les étudiants sont prêts et sur des supports qu'ils sélectionnent. Cette situation d'évaluation est organisée formellement pour chaque étudiant ou pour un groupe d'étudiants selon le rythme d'acquisition en tout état de cause avant la fin du second trimestre. Les notes obtenues ne sont pas communiquées aux étudiants et aucun rattrapage n'est prévu.

Passation de l'épreuve

Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. On veillera à ce qu'il ne présente pas de difficulté particulière.

Trois écoutes espacées de 2 minutes d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte par écrit ou oralement en français.

Longueur des enregistrements

La durée de l'enregistrement n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent.

Le professeur peut également choisir d'évaluer les étudiants à partir de deux documents. Dans ce cas, la longueur n'excèdera pas 3 minutes pour les deux documents et on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports

Les documents enregistrés, audio ou vidéo, seront de nature à intéresser un étudiant en STS sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer, à titre d'exemple, les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles, etc.), à la sécurité et à la santé au travail, à la vie en entreprise; à la formation professionnelle, à la prise en compte par l'industrie des questions relatives à l'environnement, au développement durable etc. Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, émissions de radio, extraits de documentaires, de films, de journaux télévisés.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presse ou tout autre document conçu pour être lu. En effet, ces derniers, parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite, compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

- **Deuxième situation d'évaluation : évaluation de la production orale en continu et de l'interaction au cours du deuxième et du troisième trimestre de la deuxième année (durée 15 minutes + 30 minutes de préparation) :**

1. Expression orale en continu: présentation personnelle du candidat, et présentation des documents qui lui auront été remis en loge (5 minutes environ)

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents textuels et iconographiques appropriés illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. La totalité des documents écrits, y compris les textes accompagnant les documents iconographiques (légende de photos ou de dessins, slogans de publicités etc.) n'excédera pas 250 mots. Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers du dossier.

Le candidat enchaînera brève présentation personnelle (une ou deux minutes environ) et présentation structurée des documents (trois ou quatre minutes environ) en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents (cf. définition du niveau B2 Cadre européen commun de référence pour la production orale en continu). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ

2. Expression orale en interaction (10 minutes environ) :

Au cours de l'entretien qui suivra, l'examineur s'attachera à permettre au candidat de préciser certains points, d'en aborder d'autres qu'il aurait omis. Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes environ.

II. Épreuve ponctuelle

Finalités et objectifs :

*L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :*

- *Compréhension de l'oral*
- *Production et interaction orales*

Les modalités de passation de l'épreuve, la définition de la longueur des enregistrements et de la nature des supports pour la compréhension de l'oral ainsi que le coefficient sont identiques à ceux du contrôle en cours de formation.

1. Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation
Modalités : Cf. Première situation d'évaluation du CCF.

2. Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes. Cf. Deuxième situation d'évaluation du CCF.

**ANNEXE 3 Spécialités de BTS Industriels concernées par les nouvelles modalités d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve de langue vivante obligatoire :
Expression orale en interaction**

Code	SPECIALITES	ACADEMIE PILOTE	ANNEE D'APPLICATION	OBSERVATION
20009	CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS	NICE	depuis 2018	pas d'instruction du pilote à ce jour
22318	CONCEPTION PROCESSUS REA PROD OPT A CPRP	AIX MARSEILLE	depuis 2018	l'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve d'anglais n'est pas associée à l'épreuve professionnelle
22317	CONCEPTION PROCESSUS REA PROD OPT B CPRP	AIX MARSEILLE	depuis 2018	l'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve d'anglais n'est pas associée à l'épreuve professionnelle
23205	ENVELOPPE DU BATIMENT CONC REAL	BORDEAUX	depuis 2018	l'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve d'anglais est associée à l'épreuve professionnelle
23305	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT		depuis 2018	<i>pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille</i>
22505	EURO PLAST ET COMPOSITES OPT CO	LYON	depuis 2018	pas d'instruction du pilote à ce jour
22506	EURO PLAST ET COMPOSITES OPT POP	LYON	depuis 2018	pas d'instruction du pilote à ce jour
22314	FONDERIE		depuis 2018	<i>pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille</i>
25412	FORGE		depuis 2018	<i>pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille</i>
25217	MAINTENANCE DES VEHIC MOTOCYCLES OPT C	SIEC	depuis 2018	pas d'instruction du pilote à ce jour
25215	MAINTENANCE DES VEHIC OPTION A VOITURES PARTICULIERS OPT A	AIX MARSEILLE	depuis 2018	l'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve d'anglais n'est pas associée à l'épreuve professionnelle
25216	MAINTENANCE DES VEHIC TR ROUTIER OPT B	AIX MARSEILLE	depuis 2018	l'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve d'anglais n'est pas associée à l'épreuve professionnelle

**ANNEXE 3 Spécialités de BTS Industriels concernées par les nouvelles modalités d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve de langue vivante obligatoire :
Expression orale en interaction**

23108	METIERS GEOMETRE TOPOGRAPHE	MONTPELLIER	depuis 2018	pas de candidat inscrit en ponctuel en anglais obligatoire en 2019
25214	MOTEURS A COMBUSTION INTERNE		depuis 2018	<i>pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille</i>
25414	CONCEPTION DES PROCESSUS DE DECOUPE ET D'EMBOUTEILAGE		2019	pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille
25413	CONCEPTION ET INDUSTRILISATION EN CONSTRUCTION NAVALE		2019	pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille
32210	ETUDES ET REALISATION D'UN PROJET DE COMMUNICATION		2019	pas de candidat inscrit dans l'académie d'Aix-Marseille
25218	MAINT MAT CONSTRUC MANUTENTION	SIEC	2019	pas d'instruction du pilote à ce jour
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPT SYST PRODUC	AIX MARSEILLE	à partir de 2020	
25408	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	TOULOUSE	à partir de 2020	
25009	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPT SYST EOLIENS		à partir de 2020	

BAREME BTS INDUSTRIELS

Même coefficient pour les deux parties

Epreuve de compréhension de l'oral (durée 30 minutes environ).

Barème donné dans le cas où deux documents de nature différente sont proposés.

Si un seul document est proposé, on notera sur 10.

Il n'y a pas de notation intermédiaire : seules les notes proposées dans la colonne de droite sont attribuées.

A. Comprendre (document 1 : type monologue ou exposé). Entourer la note choisie pour chaque degré.		B. Comprendre (document 2 type dialogue ou discussion). Entourer la note choisie pour chaque degré.	
Degré 1 (entourer la note choisie)		Degré 1 (entourer la note choisie)	
- le candidat a pu relever des mots isolés, des expressions courantes , et les mettre en relation pour assurer un début de compréhension du document ; - Le candidat comprend les phrases/les idées les plus simples seulement.	3	Le candidat a pu relever des mots isolés et des expressions courantes qui ne sont toutefois pas suffisantes pour assurer la compréhension du document.	3
Degré 2		Degré 2	
Certaines informations sont comprises mais le relevé reste incomplet conduisant à une compréhension encore lacunaire.	5	- certaines informations sont comprises mais le relevé reste insuffisant pour garantir une compréhension complète ; - le candidat a su identifier le sujet de la discussion et les interlocuteurs.	5
Degré 3		Degré 3	
- toutes les informations principales sont relevées ; - l'essentiel est compris ; - compréhension satisfaisante.	8	- le candidat a su relever les points principaux de la discussion (contexte, sujet, interlocuteurs, conclusion de l'échange) ; - compréhension satisfaisante.	8
Degré 4		Degré 4	
- tous les détails significatifs du document sont relevés et organisés de façon à respecter sa logique interne. - le contenu informatif est compris ainsi que l'attitude du locuteur (ton, humour, point de vue). - compréhension fine.	10	- le candidat a relevé tous les détails significatifs (relations entre les interlocuteurs, tenants et aboutissants, attitude des locuteurs, ton, humour, point de vue...) - compréhension fine.	10
Total colonne A Note sur 10		Total colonne B Note sur 10	
Note de l'élève (Total A + B) = / 20			

Académie d'Aix-Marseille
Epreuve U2 - Expression orale en anglais
 BTS industriels rénovés – session 2018 et suivantes
 Grille d'aide à l'évaluation

Déterminez le nombre de points attribués pour chaque colonne (sans fractionner les points). Attribuez une note sur 20 à partir du total de points obtenus (A+B+C) avec ou sans bonus.

A/ Expression orale en continu		B/ Expression orale en interaction		C/ Compétences linguistiques	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Paraphrase très succinctement le dossier ou cite sans explications, à l'aide d'énoncés très courts, stéréotypés et isolés. Cherche souvent ses mots et fait des pauses.	1 pt	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur l'aide apportée par l'examineur (répétition et reformulation). Peut être parfois difficile à suivre.	2 pts	Est partiellement compréhensible. Possède une maîtrise limitée du lexique et de structures simples.	1 pt
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Présente le thème et le dossier brièvement et simplement en une liste de points successifs. Ne dégage pas les points de vue.	3 pts	Répond et réagit de façon simple sans prendre l'initiative. S'efforce de communiquer, malgré des hésitations et imprécisions. Echange une information limitée et doit souvent transiger sur le sens.	3 pts	S'exprime dans une langue globalement compréhensible. Utilise un vocabulaire parfois imprécis et répétitif. Commet des erreurs qui peuvent souvent gêner la compréhension.	2 ou 3 pts
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Met en évidence le thème du dossier. Présente le dossier comme une suite linéaire de points qui s'enchaînent. Présente les points importants avec une certaine précision.	4 pts	S'implique dans l'échange, demande des éclaircissements si nécessaire, se reprend, reformule et tente d'expliquer même maladroitement ce qu'il a voulu dire ou d'apporter des précisions. Parvient à faire comprendre ses opinions même si les interventions sont parfois brèves.	5 pts	S'exprime dans une langue globalement correcte et intelligible. Possède un lexique suffisant pour assurer la communication. Commet des erreurs qui peuvent parfois gêner la compréhension.	4 ou 5 pts
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Présente le dossier d'une façon claire et organisée, qui met en évidence les points importants, les détails pertinents. Explicite les points de vue exprimés.	6 pts	Parvient à faire ressortir de façon convaincante ce qu'il a compris des documents. Cherche à convaincre en argumentant et réagit avec pertinence, prenant même parfois l'initiative de l'échange.	7 pts	S'exprime dans une langue fluide et correcte (syntaxe et phonologie) Utilise un vocabulaire approprié. Fait quelques erreurs qui ne nuisent pas à l'intelligibilité générale.	6 ou 7 pts
Bonus si le candidat : - fait preuve d'une culture personnelle (culture générale, technologique ou professionnelle) : 1 ou 2 points - possède des qualités de communicateur (voix, gestuelle, contact visuel) : 1 point					
<u>Commentaires</u>				Note d'expression orale (bonus compris)	
				/20	

Organisation des épreuves obligatoires ponctuelles de langues vivantes rares des BTS

Session 2019

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	33414	Hôtellerie-restauration option A	LV1	Allemand	4	0130036U Lycée Périer -Marseille	Le 25/04/2019 à 08h30
	33415	Hôtellerie-restauration option B	LV1	Allemand	9		
	31210	Négociation et relation client	LV1	Allemand	1		
	33420	Tourisme	LV1	Allemand	10		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	32408	Assistant de manager	LV1	Arabe	1	0130043B Lycée Victor Hugo – Marseille	Le 23/04/2019 à 08h30
	31407	Assistant de gestion PME/PMI	LV1	Arabe	1		
	31201	Commerce international (Ref. Europe)	LV1	Arabe	2		
	31209	Management des unités commerciales	LV1	Arabe	1		
	31210	Négociation et relation client	LV1	Arabe	2		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31211	Commerce international (Ref. Europe)	LV1	Chinois	1	0130036U Lycée Périer -Marseille	Le 24/04/2019 à 08h30

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	33420	Tourisme	LV1	Hébreu moderne	1	0130036U Lycée Périer -Marseille	Le 29/04/2019 à 08h30

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31211	Commerce international (Ref. Europe)	LV1	Russe	1	0131932E Collège Longchamp - Marseille	Le 30/04/2019 à 9h00
	31209	Management des unités commerciales	LV1	Russe	1		

Organisation des épreuves obligatoires ponctuelles de langues vivantes rares des BTS

Session 2019

Les bordereaux de notations ainsi que les listes d'émargement devront me parvenir avant le 26 mars 2019.

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Lyon	34304	Métiers services environnement	LV1	Arabe	1	0130043B Lycée Victor Hugo 3, Boulevard Gustave Desplaces 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 11 05 00	Le 23/04/2019 à 08h30
SIEC	33107	Opticien lunettier	LV1	Arabe	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Montpellier	31307	Assurance	LV1	Hébreu moderne	2	0130036U Lycée Périer 270, Rue Paradis 13295 MARSEILLE ☎ 04 91 13 39 00	Le 29/04/2019 à 08h30
SIEC	33107	Opticien-lunetier	LV1	Hébreu moderne	4		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
SIEC	33107	Opticien-lunetier	LV1	Portugais	1	0130042A Lycée Montgrand 13, Rue Montgrand 13291 MARSEILLE Cedex 6 ☎ 04 96 11 25 30	Le 23/04/2019 à 08h30

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
SIEC	33107	Opticien-lunetier	LV1	Russe	1	0131932E Collège Longchamp 23, Rue Jean de Bernardy 13232 MARSEILLE ☎ 04 91 62 35 83	Le 30/04/2019 à 09h00

Organisation des épreuves facultatives de langues vivantes rares des BTS Session 2019

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31407	Assistant de gestion PME/PMI	EF1	Allemand	2	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 26/04/2019 à 8h30
	22104	Biotechnologies	EF1	Allemand	1		
	32002	Communication	EF1	Allemand	4		
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Allemand	6		
	25410	Concept. Real. Chaudronnerie ind.	EF1	Allemand	1		
	25515	Electrotechnique	EF1	Allemand	2		
	31209	Management des unités commerciales	EF1	Allemand	2		
	33604	Métiers de l'esthétique cosmétique parfumerie option B	EF1	Allemand	1		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Allemand	3		
	34501	Notariat	EF1	Allemand	2		
	20007	Technico-commercial	EF1	Allemand	1		
	33420	Tourisme	EF1	Allemand	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31407	Assistant de gestion PME PMI (ref. com eu.)	EF1	Arabe	7	0130043B Lycée Victor Hugo – Marseille	Le 24/04/2019 à 8h30
	32408	Assistant de manager	EF1	Arabe	4		
	31211	Commerce international (Ref Europe)	EF1	Arabe	1		
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Arabe	9		
	20111	Conception réalisation des systèmes automatiques	EF1	Arabe	3		
	22317	Conception réalisation processus réa. Prod option B	EF1	Arabe	1		
	25515	Electrotechnique	EF1	Arabe	7		
	33414	Hôtellerie-restauration option A	EF1	Arabe	1		
	25007	Maintenance des systèmes	EF1	Arabe	2	0130043B Lycée Victor Hugo – Marseille	Le 26/04/2019 à 8h30
	25215	Maintenance véhicules option A	EF1	Arabe	1		
	32611	Service informatique aux organisations : option B	EF1	Arabe	3		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Arabe	2		
	34501	Notariat	EF1	Arabe	1		
	31209	Management des unités commerciales	EF1	Arabe	6		
	20112	Systèmes numériques option A	EF1	Arabe	1		
	25516	Systèmes numériques option B	EF1	Arabe	2		
	20008	Technico-commercial	EF1	Arabe	1		
	33103	Diététique	EF1	Arabe	2		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	33103	Commerce international	EF1	Arménien	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence Bât. Egger Salle D006	Le 23 avril 2019 à 8h30
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Arménien	3		
	31209	Management des unités commerciales	EF1	Arménien	4		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Arménien	1		
	33420	Tourisme	EF1	Arménien	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	33420	Tourisme	EF1	Catalan	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence	Le 16 mai 2019 à 9h00

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	33414	Hôtellerie-restauration option A	EF1	Chinois	3	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 24/04/2019 à 8h00
	33420	Tourisme	EF1	Chinois	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31407	Assistant de gestion PME PMI (ref. com eu.)	EF1	Corse	1	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 24/04/2019 à 8h30
	23011	Design d'espace	EF1	Corse	1		
	25515	Electrotechnique	EF1	Corse	1		
	31209	Management des unités commerciales	EF1	Corse	2		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31408	Comptabilité gestion	EF1	Grec moderne	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence	Le 3 mai 2019 à 9h00

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31211	Commerce international (Ref inter)	EF1	Hébreu moderne	1	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 29/04/2019 à 08h00
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Hébreu moderne	1		
	33103	Diététique	EF1	Hébreu moderne	2		
	33414	Hôtellerie-restauration option A	EF1	Hébreu moderne	1		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Hébreu moderne	2		
	32610	Service informatique aux organisations : option A	EF1	Hébreu moderne	1		
	20008	Technico-commercial	EF1	Hébreu moderne	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	32408	Assistant de manager	EF1	Japonais	1	0130175V Lycée Daumier - Marseille	Le 24 avril 2019 à 8h30

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31408	Comptabilité gestion	EF1	Occitan-provençal	1	0130043B Lycée Victor Hugo – Marseille	Le 24/04/2019 à 9h00

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31211	Management des unités commerciales	EF1	LSF	1	0132828D Lycée La Cadenelle - Marseille	Le
	33420	Tourisme	EF1	LSF	7		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	22317	CPRP option B	EF1	Polonais	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence Salle D104	Le 24 avril 2019 à 9h00
	25515	Electrotechnique	EF1	Polonais	1		
	25216	Maintenance véhicule option B	EF1	Polonais	1		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Polonais	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31407	Assistant de gestion PME PMI (ref. com eu.)	EF1	Portugais	3	0130042Z Lycée Montgrand - Marseille	Le 23/04/2019 à 8h30
	32408	Assistant de manager	EF1	Portugais	2		
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Portugais	3		
	31211	Commerce international (Ref Europe)	EF1	Portugais	1		
	20111	C. R. S. A	EF1	Portugais	1	0130042Z Lycée Montgrand - Marseille	Le 24/04/2019 à 8h30
	32105	Design communication espace et volume	EF1	Portugais	1		
	25515	Electrotechnique	EF1	Portugais	2		
	25007	Maint. Systèmes opt Syst produc	EF1	Portugais	2		
	25215	Maintenance veh. Option A	EF1	Portugais	2	0130042Z Lycée Montgrand - Marseille	Le 25/04/2019 à 08h30
	31209	Management des unités commerciales	EF1	Portugais	3		
	32610	Service informatique aux organisations option A	EF1	Portugais	1		
	33420	Tourisme	EF1	Portugais	2		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31407	Assistant de gestion PME PMI (ref. com eu.)	EF1	Russe	1	0131932E Collège Longchamp - Marseille	Le 30/04/2019 à 13h30
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Russe	1		
	25007	Maintenance systèmes option Syst produc.	EF1	Russe	1		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Russe	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	31407	Assistant de gestion PME PMI (ref. com eu.)	EF1	Turc	5	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence Bât Egger salle D008	Le 23/04/2019 à 08h30
	31211	Commerce international (Ref Europe)	EF1	Turc	1		
	31408	Comptabilité gestion	EF1	Turc	7		
	23011	Design d'espace	EF1	Turc	2	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence Bât Egger salle D008	Le 24/04/2019 à 08h30
	25007	Maint. Systèmes opt Syst.produc.	EF1	Turc	1		
	31209	Management des unités commerciales	EF1	Turc	2		
	33604	Métiers esth. Cosmét. Parfum. optB	EF1	Turc	1		
	31210	Négociation et relation client	EF1	Turc	4		
34501	Notariat	EF1	Turc	1			

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Aix-Marseille	20111	Concept. Et réal. de syst. auto	EF1	Vietnamien	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence	Le 23/04/2019 à 09h00
	33414	Hôtellerie-restauration option A	EF1	Vietnamien	1		
	Bac pro		EF1	Vietnamien	1		

Organisation des épreuves facultatives de langues vivantes rares des BTS

Session 2019

Les bordereaux de notations ainsi que les listes d'émargement devront me parvenir avant le 26 mars 2019

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Lille	34304	Métiers services environnement	EF1	Allemand	1	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 26/04/2019 à 8h30
Montpellier	33001	SP3S	EF1	Allemand	1		
Nice	31309	Profession immobilière	EF1	Allemand	1		
Nice	32330	Métiers du son	EF1	Allemand	1		
Toulouse	25302	Aéronautique	EF1	Allemand	1		
Toulouse	32326	Design graphique option A	EF1	Allemand	3		
SIEC	33107	Opticien lunetier	EF1	Allemand	6		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Nice	31109	Analyses biologie médicale	EF1	Arabe	2	0130043B Lycée Victor Hugo – Marseille	Le 24/04/2019 à 08h30
Nice	33204	Economie sociale et familiale	EF1	Arabe	3		
SIEC	33107	Opticien lunetier	EF1	Arabe	3		
Bordeaux	23205	Enveloppe bâtiments conception réalisation	EF1	Arabe	2	0130043B Lycée Victor Hugo – Marseille	26/04/2019 à 08h30
Grenoble	34301	Métiers de l'eau	EF1	Arabe	1		
Lille	31304	Métiers services environnement	EF1	Arabe	1		
Montpellier	31310	Banque-conseil	EF1	Arabe	2		
Montpellier	23012	Bâtiment	EF1	Arabe	1		
Montpellier	23108	Métiers Géom. Topo	EF1	Arabe	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Montpellier	31310	Banque-conseil	EF1	Arménien	1	013960SM Faculté de lettres Aix-en-Provence Bât. Egger - Salle D006	Le 23/04/2019 à 08h30

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Montpellier	31310	Banque-conseil	EF1	Chinois	1	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 24/04/2019 à 08h00

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Montpellier	31310	Banque-conseil	EF1	Corse	2	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 24/04/2019 à 8h30
	23108	Métiers géomètre-topographe	EF1	Corse	1		
	33110	Prothésiste dentaire	EF1	Corse	2		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Nice	31309	Professions immobilières	EF1	Hébreu moderne	3	0130036U Lycée Périer - Marseille	Le 29/04/2019 à 08h30
Toulouse	32326	Design graphique option A	EF1	Hébreu moderne	1		
SIEC	33107	Opticien lunetier	EF1	Hébreu moderne	3		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Nice	22208	Métiers de la chimie	EF1	LSF	1	0132828D Lycée La Cadenelle - Marseille	
	32332	Métiers de l'audiovisuel : métiers du montage et de la production	EF1	LSF	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Nice	33109	Analyses de biologie médicale	EF1	Polonais	1	013960SM Faculté de lettres Aix-en-Provence Salle D104	Le 24/04/2019 à 09h00

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Nice	31309	Profession immobilière	EF1	Portugais	1	0130042A Lycée Montgrand – Marseille	Le 24/04/2019 à 08h30
Nice	33204	Economie sociale familiale	EF1	Portugais	1		
Rouen	22003	Pilotage des procédés	EF1	Portugais	1		
Clermont-Ferrand	31102	TPL	EF1	Portugais	1	0130042A Lycée Montgrand – Marseille	Le 25/04/2019 à 08h30
Lille	32210	Et. Réal. Pro. Option A	EF1	Portugais	1		
Montpellier	24207	Métiers mode vêtements	EF1	Portugais	1		
Montpellier	33110	Prothésiste dentaire	EF1	Portugais	1		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Bordeaux	23205	Env. Bat. Co. Rea	EF1	Turc	2	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence Bât Egger salle D008	Le 24/04/2019 à 08h30
Lyon	23010	Etudes et économie de la construction	EF1	Turc	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence Bât Egger salle D008	Le 25/04/2019 à 8h30
Lyon	24206	Design mode, textile et environnement : option A	EF1	Turc	1		
Nice	33109	Analyses de biologie médicale	EF1	Turc	4		
Montpellier	24207	Métiers mode vêtements	EF1	Turc	1		
Montpellier	31310	Banque – Conseiller de clientèle	EF1	Turc	3		
Montpellier	23012	Bâtiment	EF1	Turc	2		

Académie pilote	CSPE	Libellé spécialité	CEPR	LV	Nombre candidats	Centre épreuves orales	Dates et horaires
Lyon	24206	Design mode, textile et environnement : option A	EF1	Vietnamien	1	013960SM Faculté de Lettres Aix-en-Provence	Le 23/04/2019 à 09h00.

Coordonnées des établissements d'accueil

013960SM FACULTE DE LETTRES 29 avenue Robert Schuman 13621 AIX EN PROVENCE	0130043B Lycée Victor Hugo 3, Boulevard Gustave Desplaces 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 11 05 00
0130036U Lycée Périer 270, Rue Paradis 13295 MARSEILLE ☎ 04 91 13 39 00	0131932E Collège Longchamp 23, Rue Jean de Bernardy 13232 MARSEILLE ☎ 04 91 62 35 83
0130042A Lycée Montgrand 13, Rue Montgrand 13291 MARSEILLE ☎ 04 96 11 25 30	0132828D Lycée La cadenelle 134 boulevard des Libérateurs 13376 MARSEILLE